

Règlement intérieur De la ludothèque

La ludothèque du centre social DECLICC appelée Ludo'Declicc est un équipement géré par le Service famille du centre social. Elle est située dans les locaux du Centre Social. C'est un lieu où autour du jeu, enfants, adolescents et adultes de tous âges trouvent un espace d'échanges et de convivialité qui facilite l'intégration et la communication. La ludothèque a pour objectif de développer le jeu sur place, les animations et le prêt de jeu.

JEU SUR PLACE :

1

Pour venir jouer à la ludothèque, il faut être adhérent au centre social. Pour cela, il suffit de remplir la fiche d'inscription et de régler une cotisation annuelle de 5€. Pour les usagers, l'adhésion est familiale, et valide de septembre à fin août.

2

En arrivant à la ludothèque, on doit se faire connaître auprès des ludothécaires. Les enfants jusqu'à ce2 inclus être obligatoirement accompagnés par une personne majeure.

3

Les usagers, parents ou accompagnateurs doivent vérifier que les jeux ou jouets utilisés soient rangés après utilisation. Les jeux et les jouets doivent être vérifiés avant d'être rangés sur les étagères. Un système de classement par gommettes vous aide dans cette démarche.

4

Certaines tranches horaires sont réservées à des publics précis : petite enfance, écoles, adultes... Les autres personnes ne pourront être accueillies à ces moment-là, ni pour le jeu sur place, ni pour des prêts ou des retours.

5

Les ludothécaires pourront refuser la présence d'enfants, d'adolescents ou d'adultes ne respectant pas la discipline du lieu. Chaque adhérent doit respecter l'autre. Les actes de violence verbale ou physique sont formellement interdits et entraînent une radiation définitive. Chaque adhérent s'engage à respecter les jeux, le matériel mis à sa disposition.

Emprunts :

1

Pour emprunter des jeux ou des jouets, il faut être adhérent au centre social. Pour cela, il suffit de remplir la fiche d'inscription et de régler une cotisation annuelle de 5€. Pour les usagers, l'adhésion est familiale, et valide de septembre à fin août.

2

On peut emprunter au maximum 3 jeux ou jouets par famille adhérente à la fois, pour une durée de 3 semaines au plus, mais aussi souvent qu'on le souhaite.

3

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité des parents de l'emprunteur. La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu ou jouet et rappelle aux parents qu'à l'égard des tout-petits les jeux doivent être utilisés exclusivement sous leur surveillance.

4

En adhérant à la ludothèque, les adhérents s'engagent à rendre les jeux et jouets à la date prévue et dans l'état où ils ont été empruntés, nettoyés si nécessaire. Un retard dans la restitution empêche d'autres adhérents d'en profiter. Le contenu de chaque jeu sera vérifié lors de sa restitution

5

En cas de non-retour ou de détérioration partielle ou complète de jeux ou de jouets, les adhérents s'engagent à rembourser les frais de réparation ou l'objet lui-même au prix qui leur sera indiqué par les ludothécaires.

Animation :

Des animations sont organisées régulièrement pour tous ou pour des publics précis. Une participation financière pourra être demandée pour certaines de ces animations.

Données personnelles :

Les renseignements fournis sur le bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement mis en œuvre par le centre social DECLICC afin de gérer les inscriptions à la ludothèque et les prêts de jeux. Elles sont également utilisées pour envoyer les programmations organisées par la ludothèque, let le centre social ainsi que pour effectuer les relances d'adhésion. La base légale de ce traitement est le consentement. Vous devez manifester votre accord pour la collecte de ces données en cochant la case prévue à cet effet sur le règlement intérieur. Si cette case n'est pas cochée, votre inscription ne pourra pas être prise en compte

J'accepte la collecte des informations communiquées afin de permettre l'inscription à la ludothèque et les prêts de jeux. Le règlement intérieur de la Ludo'Declicc est remis aux parents en deux exemplaires dont un daté, signé et approuvé est déposé dans le dossier d'inscription.

FAMILLE ADHERENTE :

Numéro de téléphone :

Fait Saint Etienne de Cuines

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) _____ parents de

L'autorise à venir seul(e) à la ludothèque oui non et à partir seul(e) oui non

Fait Saint Etienne de Cuines

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

